



**Conseil d'administration
du Programme des Nations Unies
pour le développement, du Fonds
des Nations Unies pour la population
et du Bureau des Nations Unies
pour les services d'appui aux projets**

Distr. générale
31 mars 2015
Français
Original : anglais

Session annuelle de 2015

1^{er}-12 juin 2015, New York

Point 1 de l'ordre du jour provisoire

Questions d'organisation

**Ordre du jour provisoire annoté, liste des documents
et plan de travail**

Note du secrétariat du Conseil d'administration

Table des matières

<i>Point</i>	<i>Page</i>
Ordre du jour provisoire annoté et liste des documents	3
1. Questions d'organisation	3
<i>Débat consacré au Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD)</i>	3
2. Rapport annuel de l'Administratrice	3
3. L'égalité des sexes au PNUD	4
4. Rapport sur le développement humain	4
5. Programmes de pays du PNUD et questions connexes	5
6. Évaluation	5
7. Fonds d'équipement des Nations Unies.	7
<i>Débat consacré au Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP)</i>	7
8. Rapport annuel du Directeur exécutif	7
9. Évaluation	8
10. Programmes de pays du FNUAP et questions connexes	9



	<i>Débat consacré au Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS)</i>	9
11.	Rapport annuel du Directeur exécutif	9
	<i>Débat consacré aux questions d'intérêt commun</i>	10
12.	Audit et contrôle internes	10
13.	Rapports des bureaux de la déontologie du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS	11
14.	Questions diverses	12
	Plan de travail provisoire pour la session annuelle de 2015 du Conseil d'administration du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS	13

Ordre du jour provisoire annoté et liste des documents

Point 1

Questions d'organisation

Le Conseil d'administration adoptera l'ordre du jour de sa session annuelle de 2015 et donnera son aval au plan de travail pour la session, tel que présenté par son Secrétaire. Il souhaitera sans doute aussi adopter le rapport sur les travaux de sa première session ordinaire de 2015. Un projet de rapport a été distribué aux membres du Conseil, pour observations; celles qui ont été reçues dans le délai imparti figurent dans le texte définitif du rapport.

Documentation

Ordre du jour provisoire annoté, liste des documents et plan de travail (DP/2015/L.2)

Rapport sur les travaux de la première session ordinaire de 2015 (DP/2015/9)

Décisions adoptées par le Conseil d'administration à sa première session ordinaire de 2015 (DP/2015/10)

Débat consacré au Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD)

Point 2

Rapport annuel de l'Administratrice

Conformément à la décision 2013/27 du Conseil d'administration, sur le plan stratégique du PNUD pour la période 2014-2017, le Conseil sera saisi du premier rapport annuel de l'Administratrice établi en application du nouveau plan, dans lequel elle présente les résultats de l'organisation au titre de 2014, ainsi que les difficultés rencontrées dans l'exécution du programme et les enseignements qui en ont été tirés. Le rapport en question fournit également un aperçu des résultats des activités de développement aux titres suivants : i) voies de développement durable; ii) gouvernance démocratique inclusive et efficace; iii) renforcement de la résilience et progrès réalisés en matière d'efficacité organisationnelle. Le Conseil souhaitera peut-être prendre note du rapport et fournir des orientations quant à l'établissement des futurs rapports annuels.

Conformément aux résolutions 59/267 et 62/246 de l'Assemblée générale, le rapport du PNUD sur les recommandations du Corps commun d'inspection (CCI) présente une synthèse des réponses de l'administration aux recommandations formulées par le CCI dans ses rapports publiés en 2014 ainsi que l'état d'avancement de l'application des recommandations du CCI formulées en 2013 et 2012. Le Conseil souhaitera peut-être prendre note de ce rapport.

L'annexe statistique contient des données financières détaillées (montants annuels des produits et des charges prévus au titre des activités menées dans le cadre des programmes de pays du PNUD et financées à l'aide des ressources de base et des fonds extrabudgétaires).

Documentation

Rapport annuel de l'Administratrice sur le plan stratégique : activités et résultats pour 2014 (DP/2015/11)

Rapport du PNUD sur la mise en œuvre des recommandations formulées par le Corps commun d'inspection en 2014 (DP/2015/11/Add.1)

Annexe statistique (DP/2015/11/Add.2)

Point 3

L'égalité des sexes au PNUD

Conformément à la décision 2014/1 du Conseil d'administration, le rapport annuel de l'Administratrice sur la mise en œuvre de la stratégie du PNUD pour la promotion de l'égalité des sexes (2014-2017) présente une analyse des résultats obtenus et de l'efficacité du PNUD pendant la première année qui a suivi l'entrée en vigueur de la stratégie. Il donne un aperçu général des résultats enregistrés en ce qui concerne le développement et la gestion dans le souci de la parité des sexes, incluant notamment une analyse en profondeur des progrès réalisés en matière d'égalité des sexes et d'autonomisation des femmes, rapportés à chacun des sept résultats attendus en matière de développement énoncés dans le plan stratégique du PNUD, ainsi qu'en matière de gestion – l'efficacité institutionnelle étant mesurée à l'aune du degré de prise en compte systématique de la parité des sexes. Le Conseil d'administration souhaitera peut-être prendre note du rapport.

Documentation

Rapport annuel sur la mise en œuvre de la stratégie du PNUD pour la promotion de l'égalité des sexes (2014-2017) (DP/2015/12)

Point 4

Rapport sur le développement humain

Le Bureau du Rapport sur le développement humain présentera un rapport oral sur les consultations relatives au Rapport tenues en 2015, en application de la résolution 57/264 de l'Assemblée générale. Le Directeur du Bureau décrira les diverses étapes de l'établissement du Rapport (consultations, contributions sollicitées et procédures d'examen; collecte de données, dialogues avec les États Membres), mettra en relief ses principaux axes et présentera des observations préliminaires concernant sa publication à l'échelle mondiale et les autres étapes majeures de son lancement. Le Directeur s'attardera peut-être aussi sur l'organisation du Forum mondial sur le développement humain prévu en 2015 à l'occasion du 25^e anniversaire de la publication du premier Rapport sur le développement humain, où devraient être réexaminés son concept fondateur et les outils de mesure, à l'heure où le Bureau du Rapport sur le développement humain s'apprête à repousser les frontières de la réflexion sur le développement humain, dans l'optique de l'établissement de l'édition 2016 du Rapport.

Point 5

Programmes de pays du PNUD et questions connexes

Le Conseil d'administration sera invité à : a) prendre note de la première prolongation de six mois du programme de pays de l'Éthiopie – du 1^{er} janvier au 30 juin 2016; b) prendre note de la première prolongation d'un an du programme de pays de la République-Unie de Tanzanie – du 1^{er} juillet au 30 juin 2016; c) prendre note de la première prolongation d'un an des programmes de pays du Mozambique, de la République populaire démocratique de Corée et du Yémen – du 1^{er} janvier au 31 décembre 2016; d) prendre note de la première prolongation d'un an du programme de pays du Kirghizistan – du 1^{er} janvier au 31 décembre 2017; e) examiner et approuver, en application de sa décision 2014/7, les projets de descriptif de programme de pays de l'Arménie, de l'Ouganda et du Turkménistan.

Documentation

Prolongation de programmes de pays (DP/2015/13)

Afrique :

Descriptif de programme de pays de l'Ouganda (DP/DCP/UGA/3)

Europe et Communauté d'États indépendants :

Descriptif de programme de pays de l'Arménie (DP/DCP/ARM/3)

Descriptif de programme de pays du Turkménistan (DP/DCP/TKM/2)

Point 6

Évaluation

Comme l'avait demandé le Conseil d'administration dans sa décision 2010/16, il a été procédé à l'examen de la politique d'évaluation du PNUD en 2014, dont les conclusions ont été présentées au Conseil à sa première session ordinaire de 2015 (document DP/2015/5). Y sont formulées des recommandations sur les moyens d'améliorer la politique actuelle de façon à satisfaire aux normes voulues d'indépendance, de crédibilité et de pertinence. En consultation avec l'administration du PNUD, le Bureau indépendant d'évaluation a élaboré une politique d'évaluation révisée, qui tient compte des recommandations issues de l'examen et des observations faites par les États Membres. La politique d'évaluation révisée a fait l'objet de deux consultations informelles du Conseil d'administration. Les principaux points en sont les suivants : a) renforcement du système d'évaluation décentralisée; b) intégration plus étroite du Fonds d'équipement des Nations Unies (FENU) et du programme des Volontaires des Nations Unies (VNU) dans le dispositif d'ensemble de l'évaluation; c) clarification des mécanismes de gouvernance du Bureau indépendant d'évaluation. Le Conseil d'administration souhaitera peut-être adopter une décision au sujet de la politique d'évaluation révisée du PNUD.

Le rapport annuel sur l'évaluation de 2014 fait apparaître les activités menées à ce titre par le PNUD et ses fonds et programme associés – FENU et VNU. La situation actuelle de la fonction d'évaluation et des capacités d'évaluation des organisations y est examinée, les enseignements tirés des évaluations réalisées en 2014 y sont détaillés et le programme de travail approuvé et proposé pour le Bureau indépendant

d'évaluation au titre de 2015-2016 y est présenté. Le rapport est accompagné d'une réponse de l'administration. Le Conseil d'administration souhaitera peut-être adopter une décision à ce sujet, dont certains éléments sont suggérés dans le rapport.

Une évaluation de la contribution des Rapports mondiaux et régionaux sur le développement humain aux politiques publiques est présentée au Conseil pour examen à la présente session. Y sont traités les rapports publiés entre 2004 et 2013, couvrant l'ensemble des cinq régions géographiques où le PNUD est actif. Les objectifs étaient les suivants : a) évaluer la contribution des Rapports mondiaux sur le développement aux débats de nature intellectuelle et analytique relatifs aux politiques publiques; b) évaluer la contribution des Rapports régionaux au débat politique et à la sensibilisation au niveau régional, ainsi qu'aux politiques publiques au niveau national; c) évaluer la contribution des Rapports mondiaux et régionaux sur le développement à la participation du PNUD au débat public et à la sensibilisation à ces deux niveaux, ainsi qu'aux politiques publiques à l'échelon national; d) identifier les divers vecteurs de la contribution des Rapports mondiaux et régionaux sur le développement humain; e) présenter un certain nombre de résultats, conclusions et recommandations essentiels afin de faciliter la prise de décisions par l'administration. L'évaluation s'accompagne d'une réponse de l'administration. Le Conseil souhaitera peut-être examiner les conclusions et recommandations issues de cette évaluation et prier instamment le PNUD d'en tenir compte pour l'établissement des futurs Rapports sur le développement humain.

Une évaluation du rôle du PNUD à l'appui de la réalisation au plan national des Objectifs du Millénaire est présentée au Conseil pour examen à la présente session. Cette évaluation répondait aux impératifs suivants : a) déterminer le rôle joué et les résultats obtenus par le PNUD à l'appui de la réalisation des Objectifs du Millénaire; b) recenser les facteurs qui expliquent la contribution et l'efficacité du PNUD à l'appui de la réalisation des Objectifs; c) fournir des recommandations stratégiques aux fins du perfectionnement de la stratégie institutionnelle à l'appui du programme de développement pour l'après-2015. L'évaluation en question est accompagnée d'une réponse de l'administration. Le Conseil souhaitera peut-être examiner les conclusions et recommandations issues de cette évaluation et prier instamment le PNUD d'en tenir compte dans sa programmation future.

Documentation

Politique d'évaluation révisée du PNUD (DP/2015/15)

Rapport annuel sur les activités d'évaluation (DP/2015/16)

Évaluation de la contribution des Rapports mondiaux et régionaux sur le développement humain aux politiques publiques (DP/2015/17)

Réponse de l'administration à l'évaluation de la contribution des Rapports mondiaux et régionaux sur le développement humain aux politiques publiques (DP/2015/18)

Évaluation du rôle du PNUD à l'appui de la réalisation au plan national des Objectifs du Millénaire pour le développement (DP/2015/19)

Réponse de l'administration à l'évaluation du rôle du PNUD à l'appui de la réalisation au plan national des Objectifs du Millénaire pour le développement (DP/2015/20)

Point 7

Fonds d'équipement des Nations Unies

Le FENU soumet au Conseil d'administration son rapport annuel axé sur les résultats pour 2014, première année de mise en œuvre du cadre stratégique du Fonds pour 2014-2017. Ce cadre a été élaboré en tenant compte du plan stratégique du PNUD afin d'optimiser les synergies possibles. Il détaille la manière dont l'organisation appuiera les pays les moins avancés (PMA) selon trois grands axes d'intervention : a) l'accroissement du financement destiné aux services de base et aux activités axées sur la croissance sans exclusive et le développement économique local; b) la mise en place de mécanismes de financement permettant de mieux faire face aux chocs économiques et environnementaux; c) la promotion, sur le plan des politiques, de contextes propices à un financement durable du développement. Les deux pôles principaux de l'action du FENU sont les services financiers accessibles à tous et le financement du développement local et il tirera profit de la nature de son mandat en matière d'investissement et des modalités de l'appui technique qu'il dispense dans les PMA, d'une flexibilité incomparable. Le cadre stratégique prévoit également la création d'outils et de dispositifs de financement novateurs, de nature à générer un flux régulier de ressources permettant de financer le développement durable dans les PMA. Les résultats obtenus au titre des deux pôles susmentionnés demeurent pour la plupart très satisfaisants lorsqu'on les mesure à l'aune des indicateurs fixés. Le rapport inclut des informations détaillées au sujet de l'ensemble des résultats obtenus par le FENU en 2014. Le Conseil d'administration est invité à en prendre note, ainsi que des perspectives d'avenir définies en ce qui concerne le positionnement du FENU dans un système de financement du développement en pleine évolution. Conformément au souhait qu'il a exprimé dans sa décision 2014/12, le Conseil est également invité à s'engager de nouveau à faire en sorte que le FENU puisse disposer de la « masse critique » de 25 millions de dollars par an dont il a besoin pour assurer un soutien à 40 PMA au moins. Le Conseil prendra ainsi acte de la contribution stratégique que les modèles de financement public/privé adoptés par le FENU aux fins du développement économique local sont susceptibles d'apporter dans l'optique du programme de développement pour l'après-2015.

Documentation

Rapport sur les résultats obtenus par le Fonds d'équipement des Nations Unies en 2014 (DP/2015/21)

Débat consacré au Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP)

Point 8

Rapport annuel du Directeur exécutif

Le Conseil d'administration sera saisi du rapport du Directeur exécutif : progrès dans la mise en œuvre du plan stratégique du FNUAP pour la période 2014-2017.

Dans la partie I du rapport, on trouve une analyse des progrès réalisés par le FNUAP au regard des cadres de résultats pour la première année de mise en œuvre du plan stratégique pour la période 2014-2017; les difficultés rencontrées et les enseignements dégagés y sont exposés. Le rapport inclut une synthèse de la contribution des activités menées aux plans mondial et régional aux résultats obtenus au titre du plan stratégique, des analyses quantitatives et qualitatives plus détaillées quant à l'efficacité et aux résultats du FNUAP étant présentées dans des annexes qui peuvent être consultées séparément sur le site Web du FNUAP.

L'additif 1 de la partie I, intitulé Examen statistique et financier pour 2014, donne un aperçu général de la situation financière du FNUAP et présente les statistiques essentielles en ce qui concerne les finances et les programmes du Fonds en 2014. Les chiffres figurant dans le rapport sont provisoires, dans l'attente du rapport du Comité des commissaires aux comptes.

En application de la résolution 50/267 de l'Assemblée générale, la partie II du rapport, intitulée Rapport sur la mise en œuvre des recommandations formulées par le Corps commun d'inspection en 2014, décrit succinctement la suite donnée par l'administration du FNUAP aux principales recommandations faites par le CCI dans les sept rapports et notes concernant le FNUAP qu'il a publiés en 2014. Sur un total de 41 recommandations, 34 ont été adressées à l'administration et 7 aux organes délibérants.

Le Conseil d'administration souhaitera peut-être adopter une décision au sujet du rapport du Directeur exécutif : progrès réalisés dans la mise en œuvre du plan stratégique du FNUAP pour la période 2014-2017, dont certains éléments sont suggérés dans le rapport.

Documentation

Rapport du Directeur exécutif : progrès réalisés dans la mise en œuvre du plan stratégique du FNUAP pour la période 2014-2017 (DP/FPA/2015/5, Partie I)

Examen statistique et financier pour 2014 (DP/FPA/2015/5, Partie I, Add.1)

Rapport sur la mise en œuvre des recommandations formulées par le Corps commun d'inspection en 2014 (DP/FPA/2015/5, Partie II)

Point 9 Évaluation

Le Conseil d'administration sera saisi du rapport annuel sur l'évaluation. Conformément à sa décision 2013/21, ce rapport présente un examen de la fonction d'évaluation au FNUAP en 2014, première année qui s'est écoulée en totalité depuis l'adoption de la politique d'évaluation révisée du FNUAP et la création d'un Bureau indépendant d'évaluation en 2013.

Le rapport présente les progrès réalisés au titre de la fonction d'évaluation, plus spécifiquement en ce qui concerne le plan d'évaluation biennal budgétisé provisoire pour 2014-2015, mesurés à l'aune des principaux indicateurs de résultats. Il met en relief les avancées enregistrées au titre du renforcement de la capacité d'évaluation interne et donne un aperçu général de l'action menée par le FNUAP afin de contribuer au renforcement des capacités d'évaluation nationales. Le rapport

recense les enseignements tirés des évaluations institutionnelles auxquelles il a été mis la dernière touche en 2014. Il décrit aussi la manière dont le Bureau de l'évaluation contribue aux activités d'évaluation menées conjointement dans le système des Nations Unies et par les communautés de pratique à l'échelle mondiale.

Les principales difficultés rencontrées et les perspectives d'avenir en matière d'évaluation au FNUAP sont mises en relief et un certain nombre de recommandations sont formulées. Un ensemble d'annexes est consultable sur le site Web du Conseil d'administration du FNUAP : i) évaluations/études institutionnelles (2014-2015); ii) évaluations de programmes (2014-2015); iii) champ des évaluations (2014-2015); iv) synthèses des évaluations réalisées en 2014 de la qualité des évaluations de programmes de pays (2010-2014); v) suivi des réponses de l'administration; vi) suivi et évaluation de la gestion des ressources humaines (2013-2014).

Le Conseil d'administration souhaitera peut-être adopter une décision au sujet du rapport annuel sur l'évaluation, dont certains éléments sont suggérés dans le rapport.

Documentation

Rapport annuel sur l'évaluation (DP/FPA/2015/6)

Point 10 **Programmes de pays et questions connexes**

Il sera demandé au Conseil d'administration : a) d'approuver, conformément à sa décision 2014/7, les descriptifs de programme de pays de l'Arménie, de l'Ouganda et du Turkménistan; b) de prendre note de la première prolongation d'un an des programmes de pays de la République-Unie de Tanzanie, de la Somalie et du Yémen; c) d'approuver la deuxième prolongation d'un an du programme de pays du Liban et la prolongation pour deux ans du programme de pays de la Papouasie-Nouvelle-Guinée.

Documentation

Descriptif de programme de pays de l'Arménie (DP/FPA/CPD/ARM/3)

Descriptif de programme de pays du Turkménistan (DP/FPA/CPD/TKM/4)

Descriptif de programme de pays de l'Ouganda (DP/FPA/CPD/UGA/8)

Prolongation de programmes de pays (DP/FPA/2015/9)

Débat consacré au Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets

Point 11 **Rapport annuel du Directeur exécutif**

Le rapport annuel du Directeur exécutif de l'UNOPS présente en détail l'appui apporté par l'organisation à des projets de consolidation de la paix, humanitaires et

de développement exécutés par ses partenaires. Dans le cadre de 1 200 projets mis en œuvre dans plus de 80 pays, l'UNOPS apporte des résultats tangibles et durables aux populations dans le besoin. Le rapport fait apparaître les principaux succès enregistrés par l'organisation, en donnant des exemples de la manière dont l'UNOPS apporte son appui au système des Nations Unies et à ses partenaires partout dans le monde. Le Conseil d'administration souhaitera peut-être adopter une décision à ce sujet, dont certains éléments sont suggérés dans le rapport.

Documentation

Rapport annuel du Directeur exécutif (DP/OPS/2015/2)

Débat consacré aux questions d'intérêt commun

Point 12

Audit et contrôle internes

Le Conseil d'administration sera saisi des rapports sur l'audit et le contrôle internes du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS.

Le rapport du PNUD contient des informations sur les activités menées par le Bureau de l'audit et des investigations pendant l'année achevée le 31 décembre 2014. À la demande du Conseil d'administration (dans sa décision 2014/21), le rapport contient des informations sur les pertes financières identifiées à la suite d'investigations ainsi que sur les modes de recouvrement et les montants recouverts. Le rapport répond comme à l'accoutumée aux demandes figurant dans les décisions antérieures du Conseil, mentionnant par exemple les titres de tous les rapports d'audit internes publiés pendant l'année ainsi que les appréciations reçues (décision 2013/24), les problèmes notables liés à la divulgation des rapports d'audit interne (décision 2012/18), ou encore les cas de fraude et les mesures prises en réponse aux manquements (décision 2011/22). Comme dans le passé, les réponses de l'administration au rapport sont présentées séparément (en application de la décision 2006/13) et le rapport annuel du Comité consultatif pour les questions d'audit figure en annexe (conformément aux dispositions énoncées dans le document DP/2008/16/Rev.1 sur le cadre de responsabilisation du PNUD).

Le rapport concernant les activités d'audit interne et d'investigation menées au FNUAP par le Bureau des services d'audit et d'investigation au titre de 2014 a été établi en réponse à la décision 2015/2 et aux décisions antérieures pertinentes du Conseil d'administration. Il présente un examen des activités d'audit interne et d'investigation menées en 2014 par le Bureau et contient des informations sur : a) l'évaluation d'ensemble des risques d'audit auxquels est exposé le FNUAP; b) les bonnes pratiques et les améliorations nécessaires d'importance mises en évidence dans le cadre des activités du Bureau; c) les enquêtes menées, notamment sur les cas de fraude, et les mesures correctives prises par l'administration; d) l'examen des recommandations formulées à l'issue des audits internes et l'état d'avancement de leur mise en application; e) la divulgation des rapports d'audit interne. Sept annexes peuvent être consultées séparément sur le site Web du FNUAP. Le rapport annuel du Comité consultatif pour les questions d'audit du FNUAP fait l'objet d'un additif (DP/FPA/2015/7/Add.1). La réponse de l'administration aux deux rapports peut être consultée séparément sur le site Web du FNUAP. Les mesures prises par

l'administration en réponse aux 15 recommandations énoncées par l'ancienne Division des services de contrôle interne dans un rapport antérieur (DP/FPA/2011/5) figurent à la quatrième des annexes susmentionnées, qui peut être consultée séparément sur le site Web du FNUAP.

Le Conseil d'administration sera également saisi du rapport d'activité des services d'audit interne et d'investigation de l'UNOPS pour l'exercice clos le 31 décembre 2014, présenté par le Groupe de l'audit interne et des investigations. Ce rapport est accompagné de la réponse de l'administration, présentée séparément (en application de la décision 2006/13), et du rapport annuel du Comité consultatif de la stratégie et de l'audit de l'UNOPS pour 2014.

Le Conseil d'administration souhaitera peut-être adopter une décision au sujet des rapports d'audit et d'investigation du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS.

Documentation

PNUD : Rapport sur l'audit et les investigations internes (DP/2015/22)

FNUAP : Rapport du Directeur du Bureau des services d'audit et d'investigation sur les activités de contrôle interne et d'investigation menées au titre du FNUAP en 2014 (DP/FPA/2015/7)

UNOPS : Rapport d'activité pour 2014 du Groupe de l'audit interne et des investigations (DP/OPS/2015/3)

Point 13

Rapports des bureaux de la déontologie du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS

Le Conseil d'administration sera saisi des rapports des bureaux de la déontologie du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS.

En application de la décision 2008/37 du Conseil, le Bureau de la déontologie du PNUD présente au Conseil un rapport sur ses activités de l'année 2014. Conformément à la circulaire du Secrétaire général intitulée Respect de la déontologie à l'échelle du système : organes et programmes ayant une administration distincte (ST/SGB/2007/11), le Groupe de la déontologie des Nations Unies a examiné le rapport à sa soixante-sixième session, le 11 février 2015; le rapport a ensuite été présenté à l'Administratrice du PNUD. Comme l'avait demandé le Conseil dans sa décision 2011/24, le rapport inclut des recommandations à l'intention de l'administration tendant à renforcer la culture de la déontologie, de l'intégrité et de la conformité au PNUD. Il s'agit du septième rapport annuel présenté par le Bureau de la déontologie depuis sa création en 2007.

En application de la décision 2010/17 du Conseil d'administration, le FNUAP présente le rapport de son Bureau de la déontologie. Ce rapport fait la synthèse des activités du Bureau en 2014. Conformément à la décision 2012/19, le rapport décrit également les grandes tendances des activités prescrites au Bureau et formule à l'intention de l'administration des recommandations visant à renforcer la culture de l'intégrité et du respect des obligations au FNUAP. En application de la circulaire du Secrétaire général intitulée Respect de la déontologie à l'échelle du système : organes et programmes ayant une administration distincte (ST/SGB/2007/11), le

Groupe de la déontologie des Nations Unies a examiné le rapport annuel à sa soixante-sixième session, le 11 février 2015; le rapport a ensuite été soumis au Directeur exécutif du FNUAP. La réponse de l'administration au rapport du Bureau de la déontologie pour 2014 est disponible séparément sur le site Web du FNUAP.

En application de la décision 2010/17 du Conseil d'administration, le déontologue du FNUAP présente au Conseil un rapport sur les activités du Bureau de la déontologie. Le rapport de 2014 a été examiné par le Groupe de la déontologie des Nations Unies, conformément au paragraphe 5.4 de la circulaire du Secrétaire général intitulée Respect de la déontologie à l'échelle du système : organes et programmes ayant une administration distincte (ST/SGB/2007/11), telle que modifiée.

Le Conseil d'administration souhaitera peut-être prendre note des rapports des Bureaux de la déontologie du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS et faire des observations sur l'évolution de leurs travaux.

Documentation

Activités du Bureau de la déontologie du PNUD en 2014 (DP/2015/23)

FNUAP : Rapport du Bureau de la déontologie pour 2014 (DP/FPA/2015/8)

Activités du Bureau de la déontologie de l'UNOPS en 2014 (DP/OPS/2015/4)

Point 14

Questions diverses

Plan de travail provisoire Conseil d'administration du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS Session annuelle de 2015

(1^{er}-12 juin 2015, New York)

<i>Jour/date</i>	<i>Heure</i>	<i>Point</i>	<i>Sujet</i>	
Lundi 1^{er} juin	10 heures-12 heures	1	Questions d'organisation <ul style="list-style-type: none"> • Adoption de l'ordre du jour et du plan de travail de la session • Adoption du rapport du Conseil sur les travaux de sa première session ordinaire de 2015 	
			Débat consacré à l'UNOPS Déclaration du Directeur exécutif de l'UNOPS	
		11	Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets <ul style="list-style-type: none"> • Rapport annuel du Directeur exécutif 	
	12 heures-13 heures		Débat consacré aux questions d'intérêt commun	
		12	Audit et contrôle internes <ul style="list-style-type: none"> • Rapports du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS sur l'audit et les investigations internes et réponses de l'administration 	
	15 heures-17 heures		Débat consacré aux questions d'intérêt commun (suite)	
		12	Audit et contrôle internes (<i>suite</i>)	
		13	Rapports des Bureaux de la déontologie du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS <ul style="list-style-type: none"> • Rapport des Bureaux de la déontologie du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS sur les activités menées en 2014 et réponses de l'administration 	
		<i>17 heures-18 heures</i>		<i>Consultations informelles sur les projets de décision</i>
	Mardi 2 juin	10 heures-13 heures		Débat consacré au FNUAP Déclaration du Directeur exécutif
		8	Rapport annuel du Directeur exécutif <ul style="list-style-type: none"> • Rapport du Directeur exécutif : progrès réalisés dans la mise en œuvre du plan stratégique du FNUAP pour la période 2014-2017 (y compris une mise à jour sur l'application de la décision 2013/5) • Examen statistique et financier pour 2014 	

<i>Jour/date</i>	<i>Heure</i>	<i>Point</i>	<i>Sujet</i>
			<ul style="list-style-type: none"> • Rapport du FNUAP sur les recommandations formulées par le Corps commun d'inspection en 2014
	15 heures-17 heures		<p>Débat consacré au FNUAP Déclaration du Directeur exécutif</p>
		8	Rapport annuel du Directeur exécutif (<i>suite</i>)
	17 heures-18 heures		<i>Consultations informelles sur les projets de décision</i>
Mercredi 3 juin	10 heures-13 heures		<p>Débat consacré au FNUAP</p>
		9	Évaluation <ul style="list-style-type: none"> • Rapport annuel du Bureau de l'évaluation du FNUAP (décision 2013/21) et réponse de l'administration
		10	Programmes de pays du FNUAP et questions connexes <ul style="list-style-type: none"> • Présentation et approbation des descriptifs de programme de pays • Prolongation de programmes de pays
	15 heures-17 heures	10	Programmes de pays du FNUAP et questions connexes (<i>suite</i>)
	17 heures-18 heures		<i>Consultations informelles sur les projets de décision</i>
Jeudi 4 juin	10 heures-13 heures		<p>Débat consacré au PNUD Déclaration de l'Administratrice</p>
		2	Rapport annuel de l'Administratrice <ul style="list-style-type: none"> • Rapport annuel de l'Administratrice sur le plan stratégique : activités et résultats pour 2014 • Rapport du PNUD sur les recommandations formulées par le Corps commun d'inspection en 2014 • Annexe statistique
	15 heures-17 heures	2	Rapport annuel de l'Administratrice (<i>suite</i>)
		3	L'égalité des sexes au PNUD <ul style="list-style-type: none"> • Rapport annuel sur la mise en œuvre de la stratégie du PNUD pour la promotion de l'égalité des sexes (2014-2017) (décision 2014/1)
	17 heures-18 heures		<i>Consultations informelles sur les projets de décision</i>
Vendredi 5 juin	10 heures-13 heures		<p>Débat consacré au PNUD (<i>suite</i>)</p>
		6	Évaluation <ul style="list-style-type: none"> • Politique d'évaluation révisée du PNUD

<i>Jour/date</i>	<i>Heure</i>	<i>Point</i>	<i>Sujet</i>
			<ul style="list-style-type: none"> • Rapport annuel sur l'évaluation et réponse de l'administration
	15 heures-17 heures	6	Évaluation (<i>suite</i>) <ul style="list-style-type: none"> • Évaluation de la contribution des Rapports sur le développement humain du PNUD et réponses de l'administration • Évaluation du rôle du PNUD à l'appui de la réalisation sur le plan national des objectifs du Millénaire pour le développement et réponse de l'administration
	17 heures-18 heures		<i>Consultations informelles sur les projets de décision</i>
Lundi 8 juin	10 heures-12 heures		Débat consacré au PNUD (<i>suite</i>)
		7	Fonds d'équipement des Nations Unies <ul style="list-style-type: none"> • Rapport sur les résultats obtenus par le FENU en 2014
	12 heures-13 heures	4	Rapport sur le développement humain <ul style="list-style-type: none"> • Bilan des consultations relatives au Rapport sur le développement humain (résolution 57/264 de l'Assemblée générale)
	15 heures-17 heures	5	Programmes de pays du PNUD et questions connexes <ul style="list-style-type: none"> • Présentation et approbation des descriptifs de programme de pays • Prolongation de programmes de pays
	17 heures-18 heures		<i>Consultations informelles sur les projets de décision</i>
Mardi 9 juin	10 heures-13 heures	14	Questions diverses <ul style="list-style-type: none"> • Adoption de décisions
		1	Questions d'organisation <ul style="list-style-type: none"> • Adoption du plan de travail provisoire pour la deuxième session ordinaire de 2015 • Clôture de la session

Mercredi 10 juin

Jeudi 11 juin

<i>Jour/date</i>	<i>Heure</i>	<i>Point</i>	<i>Sujet</i>
------------------	--------------	--------------	--------------

Vendredi 12 juin
